

Arrondissement de
Strasbourg Campagne

**COMMUNE DE KOLBSHEIM****ARRÊTÉ TEMPORAIRE**
n° 2023-10-03**portant autorisation d'intervention pour des travaux de
génie civil et de raccordement Fibre****La Maire de KOLBSHEIM**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2542-1 et suivants, L.2213-1 et suivants;

VU le Code de la Route ;

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière huitième partie, quatrième partie ;

CONSIDÉRANT que pour permettre à la société FK Travaux Publics, de procéder aux travaux suivants : travaux de GÉNIE CIVIL ouverture sous trottoir $\leq 1\text{M}^2$, travaux pour réparation réseaux secs télécoms Orange pour passage de la fibre et remise à zéro

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Des travaux de génie civil et de raccordement fibre auront lieu dans la rue Bozen et angle du Mont Saint Odile du **23 octobre au 03 novembre en 1/2 journée.**

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit et qualifié de gênant sur toute la longueur du chantier. Les contrevenants s'exposent à la mise en fourrière sans préavis de leur véhicule. Le trottoir sera interdit à la circulation et les piétons devront emprunter le trottoir d'en face.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (huitième partie, quatrième partie) sera mise en place et entretenue par les soins de l'entreprise FK Travaux publics.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus.

ARTICLE 5 : La Maire est chargée en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à

- Préfecture du Bas-Rhin ;
- Entreprise FK Travaux Publics
- le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Geispolsheim,
et publié et affiché en Mairie.

Fait à Kolbsheim, le 10 octobre 2023

La Maire,

Annie KESSOURI

